

Modalités tirage au sort - 2018-2019

Accueils de loisirs* & lundis/mardis artistiques

- Sont prioritaires les enfants qui sont restés sur liste d'attente l'année précédente
- Sont prioritaires les enfants qui n'ont jamais bénéficié du service auparavant
- Sont prioritaires les enfants sortants d'un cycle de notre garderie periscolaire et souhaitant intégrer un autre accueil de loisirs proposé par la Ka'fête ô mômes
- Un nombre de place par tranche de quotient sera ensuite affecté, représentatif de la répartition existante dans les écoles du quartier
- Après les modalités citées ci-dessus effectuées, et s'il y a plus de demandes que de places, le tirage au sort aura lieu en tenant compte des jours de préférence
- Ceux qui ne sont pas retenus pourront être, suivant la place disponible, en lisse pour les autres jours (2eme, 3eme, voire 4eme choix), soit en tant que titulaire, soit en liste d'attente en attendant que les listes soient définitives
- Le tirage au sort ne sera fait qu'en fonction de la place disponible et du quotient familial, et aucun autre critère ne sera pris en compte (vie maritale des parents, régime alimentaire spécifique, adresse, école fréquentée, classe...)

* Ka'fêtime, Mercredis de la P'tite Ka'fête